

Évaluation du programme de paiements de transfert du Programme canadien des armes à feu

Novembre 2024



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

Canada

Also available in English under the title: Evaluation of the Transfer Payment Program for the Canadian Firearms Program

Les informations contenues dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduites, en tout ou en partie par quelque moyen que ce soit, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre permission, sauf indication contraire. La reproduction et la distribution commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Gendarmerie royale du Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Vérification interne, évaluation et examen
Gendarmerie royale du Canada
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R2

www.grc.ca

© (2025) SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA représenté par la Gendarmerie royale du Canada.

Numéro de catalogue : PS64-239/2024F-PDF

ISBN : 978-0-660-74715-6

Table des matières



Table des matières	1
Acronymes	1
Sommaire	2
Stratégie	3
Contexte	4
Constatations	5
Constatation 1	5
Constatation 2	7
Constatation 3	8
Conclusions et recommandations	10
Réponse de la direction et plan d'action	11

Acronymes

CAF	contrôleur des armes à feu
COAA	communautés et organisations autochtones ou autres
CT	Conseil du Trésor
DG	Direction générale
GRC	Gendarmerie royale du Canada
PCAF	Programme canadien des armes à feu
PPT	programme de paiements de transfert

Contexte

Le programme de paiements de transfert (PPT) du Programme canadien des armes à feu (PCAF) est un programme qui fournit un paiement du gouvernement du Canada à une province, une collectivité autochtone ou une organisation sans but lucratif, en vue d'aider à appliquer la [Loi sur les armes à feu](#) (la Loi). Le PPT comprend deux éléments :

Élément 1 : Programme de contributions aux armes à feu (pour les provinces participantes). Le ministre de la Sécurité publique conclut des ententes avec les provinces qui choisissent de désigner un contrôleur des armes à feu (CAF) pour appliquer la Loi sur leur territoire et les compense des frais administratifs engagés.

Élément 2 : Programme de financement des contributions aux collectivités et organisations autochtones ou autres (COAA). La GRC conclut des ententes avec des organisations autochtones et à but non lucratif pour fournir de l'information sur la sécurité des armes à feu et les exigences de la Loi.

Depuis la dernière évaluation réalisée en 2020, plusieurs modifications ont été apportées au PPT :

- Les conditions ont été mises à jour et modernisées;
- La méthode de financement a été mise à jour;
- Les rôles et les responsabilités ont été mieux définis;
- Des programmes de financement ont été élaborés.

Objectifs et portée

L'évaluation avait pour but de fournir une évaluation objective, en temps voulu et fondée sur les faits. Elle s'est penchée sur l'efficacité et l'efficience du PPT par rapport aux objectifs énoncés des éléments 1 et 2. Elle s'est basée sur les questions suivantes :

1. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du PPT sont-elles efficaces?
2. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du PPT sont-elles efficientes?

Principaux points à retenir

En général, l'équipe d'évaluation a constaté que le PPT contribuait à l'administration efficace du Programme de financement des armes à feu pour les provinces participantes. Les services en matière d'armes à feu, notamment délivrer, renouveler et révoquer les permis, sont fournis dans les provinces participantes, et le gouvernement du Canada finance ces services par l'intermédiaire du PCAF. Les provinces satisfont aux exigences énoncées dans les ententes.

Le programme de contributions aux COAA ne fonctionne pas efficacement. Aucune entente n'est actuellement en place; par conséquent, les fonds disponibles ne sont pas utilisés. Cette situation peut être attribuée à la méconnaissance du programme, puisque ce dernier ne fait pas l'objet d'une large publicité.

Le processus du PPT est devenu plus équitable et efficient grâce à la mise à jour des modalités, à l'actualisation de la formule de financement afin de mieux tenir compte du volume et de la complexité des travaux, et à la clarification des rôles et des responsabilités dans les ententes. D'après les personnes interrogées, les changements prévus aux systèmes renforceront l'efficience. Elles ont aussi mentionné que l'on pourrait gagner en efficience par le recours accru au dépôt direct, autorisation des acquisitions et la réduction du fardeau administratif que représente le traitement des paiements rétroactifs.

L'équipe d'évaluation a formulé deux recommandations visant à préciser la responsabilité et la gouvernance du programme de contributions aux COAA, à en accroître la promotion et l'utilisation, et à étudier les moyens de réduire les pratiques administratives inefficaces liées aux processus financiers.

Objectif et portée de l'évaluation

L'évaluation avait pour objectif d'examiner l'efficacité et l'efficience du PPT du PCAF conformément à la [Politique sur les résultats du Conseil du Trésor \(CT\)](#). Le PPT du PCAF est un programme de subventions et de contributions qui doit être soumis à une évaluation tous les cinq ans, comme le prévoit la [Loi sur la gestion des finances publiques](#). La dernière évaluation a été réalisée en 2020.

De portée nationale, l'évaluation était axée sur la gouvernance et la prestation du PPT et visait la période de 2019-2020 à 2023-2024. Elle a porté sur l'efficience et l'efficacité du PPT, notamment le Programme de financement relatif aux armes à feu pour les provinces participantes et le programme de financement des contributions aux COAA. La Direction générale (DG) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les provinces concernées ont pris part à toutes les étapes du processus. Il a été tenu compte de l'Analyse comparative entre les sexes plus et des langues officielles dans la conception des outils et des méthodes d'évaluation.

Les deux questions suivantes ont été posées :

1. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du PPT sont-elles efficaces?
2. Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du PPT sont-elles efficaces?

Sources de données

Entrevues	Examen de documents : 22 documents
Des entrevues ont été menées par vidéo avec huit employés de la DG : ▪ Cinq employés du PCAF ▪ Deux employés du PCAF chargés des finances ▪ Un gestionnaire supérieur	Documents internes examinés : ▪ Politiques et documents d'orientation ▪ Rapports annuels ▪ Examens et évaluations ▪ Modalités
Analyse de données	Questionnaire
Des données financières et sur le rendement interne provenant du PCAF ont été examinées.	Un questionnaire a été distribué en ligne aux CAF des provinces participantes du 26 juin au 18 juillet 2024. Deux des cinq destinataires y ont répondu.

Limitations

- **Faible taux de réponse** : Le questionnaire destiné aux CAF a reçu un faible taux de réponse. Pour remédier à la situation, les CAF ont eu un délai supplémentaire.
- **Données limitées sur les contributions aux COAA** : Vu leur faible quantité, les données disponibles ont été recoupées avec d'autres données de façon à obtenir des résultats fiables.

Évaluation antérieure

La plus récente évaluation du PPT a été menée par les Services nationaux d'évaluation des programmes en 2019-2020. Elle a permis d'établir que le PPT répondait au besoin en matière de sécurité des armes à feu et de respect de la Loi, et que sa mise en œuvre s'effectuait de manière efficace. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées quant à la clarté des rôles et des responsabilités, du financement et de la communication entre le PCAF et les bénéficiaires.

Compte tenu des constatations, il a été recommandé d'assurer une application plus uniforme de la Loi, c'est-à-dire améliorer les méthodes de fonctionnement actuelles et mieux définir et communiquer les rôles et responsabilités du PCAF et des provinces.

Depuis la dernière évaluation, il a été donné suite à cette recommandation.

Aperçu du programme

Le PPT du PCAF est un programme qui fournit un paiement du gouvernement du Canada à une province, une collectivité autochtone ou une organisation sans but lucratif, en vue d'aider à appliquer la Loi. Le PPT comprend deux éléments :

1. Programme de financement relatif aux armes à feu pour les provinces participantes
2. Programme de financement des contributions aux COAA

Élément 1 : Programme de financement relatif aux armes à feu pour les provinces participantes

L'article 95 de la Loi autorise le ministre de la Sécurité publique à conclure des ententes avec les provinces qui choisissent de désigner un CAF pour administrer la Loi sur leur territoire. Le gouvernement du Canada indemnise les provinces pour les coûts administratifs concernant :

- la délivrance de permis d'armes à feu aux entreprises et aux particuliers;
- le transfert d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte;
- les autorisations de transport et de port d'armes à feu;
- les autorisations aux clubs de tir et champs de tir;
- la désignation des instructeurs qui offrent la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu.

Dans le cadre de l'entente, les bénéficiaires font rapport sur divers aspects de l'application de la Loi. Le gouvernement fédéral désigne des CAF qui se chargent de l'application de la Loi dans les provinces non participantes et les territoires.

Élément 2 : Programme de financement des contributions aux collectivités et organisations autochtones ou autres (COAA)

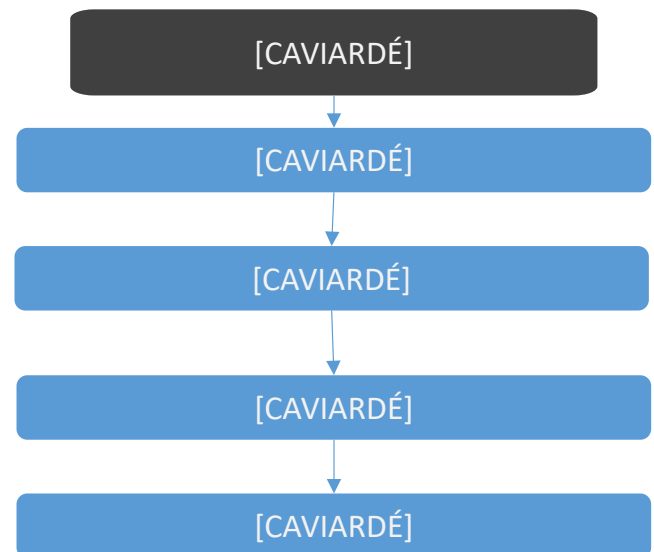
Ce programme fournit de l'information sur les textes législatifs touchant les armes à feu aux communautés autochtones et aux organisations à but non lucratif afin de faciliter l'application de la Loi. Établi en 1998, il avait pour objectif de maximiser les effets bénéfiques pour la sécurité du PCAF par des partenariats avec des groupes et des organisations autochtones et non autochtones.

Amélioration du Programme

Depuis l'évaluation de 2019-2020, plusieurs modifications clés ont été apportées aux modalités du Programme de financement des armes à feu pour les provinces participantes :

- Les formulations ont été modernisées et mieux harmonisées à la politique;
- La méthode de calcul du financement a été mise à jour afin de tenir compte du volume et de la complexité du travail;
- Les rôles et responsabilités de tous ont été redéfinis.

Un autre changement clé a été la création de trousseaux complètes qui renferment l'information nécessaire sur l'envoi des paiements aux provinces.



CONSTATATIONS



CONSTATATION 1 : Le PPT contribue à l'administration efficace du Programme de financement des armes à feu pour les provinces participantes.

Les provinces ont le pouvoir légal de nommer leur propre CAF pour appliquer certains éléments de la Loi sur leur territoire. Le gouvernement du Canada indemnise les provinces participantes pour les coûts administratifs réels engagés pour la prestation de services en matière d'armes à feu.

Les provinces exploitent efficacement les fonds versés pour l'application de la Loi. Ces fonds appuient la délivrance de permis d'armes à feu. Comme le montre le tableau 1, le nombre total de permis délivrés et renouvelés est demeuré relativement stable de 2019-2020 à 2023-2024 – de 229 032 à 286 287 permis au cours de la période visée. L'Ontario recense le plus grand nombre de permis délivrés et renouvelés chaque année.

Outre la délivrance et le renouvellement de permis, les fonds soutiennent d'autres activités liées à l'application de la Loi, dont la révocation de permis. Le nombre de permis révoqués est demeuré stable depuis 2019-2020.

Tableau 1 : Nombre de permis délivrés et renouvelés

Exercice financier	Ont.	Qué.	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	Total
2019-2020	124 858	101 040	15 031	13 969	1 322	256 220
2020-2021	112 612	88 896	13 978	13 347	1 199	230 032
2021-2022	115 349	87 538	13 113	12 251	1 278	229 529
2022-2023	138 863	90 271	16 087	14 595	1 324	261 140
2023-2024	158 243	94 668	16 242	15 588	1 546	286 287
TOTAL	649 925	462 413	74 451	69 750	6 669	1 263 208

Source : Cube - nouveaux permis et renouvellements

Tableau 2 : Nombre de permis révoqués

Exercice financier	Ont.	Qué.	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	Total
2019-2020	1 084	849	91	86	12	2 122
2020-2021	749	1 039	71	101	6	1 966
2021-2022	870	867	76	98	4	1 915
2022-2023	829	755	49	87	13	1 733
2023-2024	870	875	79	69	15	1 908
TOTAL	4 402	4 385	366	441	50	9 644

Source : Cube - nouveaux permis et renouvellements



CONSTATATION 1 (suite)

Le PCAF publie annuellement sur le site Web de la GRC des renseignements sur le rendement et la mesure dans laquelle le programme atteint les normes de service et les cibles en matière de rendement. Selon ces renseignements, entre 2019-2020 et 2023-2024, le PCAF a enregistré un taux de 0,4 % de satisfaction aux normes de service dans la plupart des catégories, comme le montre le tableau 3. Il en était entre 2 % et 15 % sur le plan de la délivrance de permis aux particuliers.

Tableau 3 : Normes de service et cibles en matière de rendement du PCAF – provinces participantes seulement (2019-2020 à 2023-2024)						
Services du PCAF	Cibles	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Permis d’armes à feu (particuliers)	45 jours	90,95 %	92,50 %	85,95 %	86,64 %	98,37 %
Permis d’armes à feu (entreprises)	30 jours	99,94 %	99,94 %	99,99 %	99,30 %	99,79 %
Autorisations de transport d’armes à feu prohibées et à autorisation restreinte	100 % délivrées	100 %	100 %	100 %	99,72 %	99,62 %
Autorisations de port d’armes à feu à autorisation restreinte et de certaines armes de poing	30 jours	99,70 %	99,70 %	99,61	99,61 %	99,70 %

Source : Rapport sur les normes de service du PCAF n° 0058

La plupart des personnes interrogées ont indiqué que les politiques et les procédures du PPT étaient efficaces, puisque les travaux nécessaires sont accomplis et les activités admissibles, financées après la signature d’une entente. De plus, de nombreuses personnes interrogées ont confirmé que les provinces respectaient les exigences énoncées dans les ententes de contribution, par exemple celles concernant les rapports trimestriels. Enfin, quelques personnes interrogées ont mentionné que les ressources étaient fournies aux provinces dans les deux langues officielles, mais elles ne pouvaient pas confirmer que toutes les provinces participantes offraient des services bilingues.



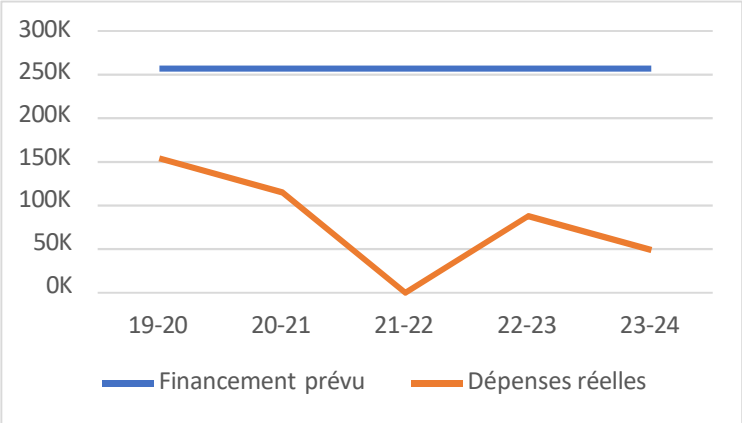
CONSTATATION 2 : La gestion du programme de financement des COAA pourrait être améliorée pour mieux atteindre ses objectifs.

D’après ses modalités, les objectifs du Programme de contributions aux COAA sont de fournir de l’information et de l’éducation sur les textes législatifs touchant les armes à feu et de faciliter l’application de la Loi et de favoriser la conformité et de maximiser les effets bénéfiques pour la sécurité par des partenariats avec des groupes autochtones et à but non lucratif.

L’évaluation a permis de conclure que le programme n’a pas pleinement atteint ses objectifs et qu’il ne fonctionnait pas efficacement; peu d’ententes ont été conclues dans les quatre dernières années. Comme le montre le tableau 4, depuis 2021-2022, cinq ententes ont été conclues; aucune en 2023-2024. Ces chiffres s’opposent aux données de l’évaluation antérieure, selon lesquelles entre 2016-2017 et 2018-2019, quatre à onze ententes ont été signées chaque année et qu’en moyenne, le Programme de contributions aux COAA a appuyé la prestation de 65 cours sur la sécurité à quelque 630 personnes annuellement. Tel qu’il est indiqué au tableau 4, les chiffres enregistrés en 2019-2020 sont restés semblables à ceux des trois exercices précédents; depuis, le nombre d’ententes conclues a baissé considérablement.

La baisse a fait en sorte que le Programme de contributions aux COAA profite à moins de communautés et de bénéficiaires qu’avant, ce qui réduit son incidence globale.

Figure 1 : Fonds et dépenses consacrés aux COAA dans le cadre du PPT



Le financement octroyé aux COAA est négocié entre l’organisation et le PCAF.

Comme le montre la figure 1, les dépenses réelles pour les COAA (élément 2 du PPT) étaient inférieures aux dépenses prévues au cours de la période visée par l’évaluation. Fait notable, aucune dépense n’a été engagée en 2021-2022, car aucune entente n’avait été conclue avec les COAA à l’époque. Depuis la dernière évaluation, les dépenses relatives aux COAA ont diminué vu que le nombre d’ententes conclues a connu une baisse. Cette réduction peut s’expliquer par le manque de connaissance du programme.

Toutes les personnes interrogées ont confirmé que le Programme de financement des COAA n’était pas efficace, en précisant qu’il ne faisait l’objet d’aucune promotion ou publicité et qu’il n’avait pas de site Web. Le manque de promotion, le manque de soutien à la présentation des demandes et l’absence d’une stratégie globale visant à augmenter la participation au programme ont été signalés comme principales lacunes dans l’élément 2 du PPT. Cela dit, il a été indiqué que le formulaire de demande a été récemment mis à jour afin qu’il soit plus convivial et qu’il serait tenu compte des COAA dans l’examen des postes dans le Nord du PCAF dans le but d’augmenter d’utilisation du programme de financement.

Tableau 4 : Résultats obtenus dans le cadre du Programme de financement des COAA					
Activités de COAA	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Accords signés	8	2	1	2	0
Cours de sécurité offerts	37	18	2	55	0
Personnes certifiées	460	264	30	339	0

Source : Rapport ministériel sur le rendement de 2019-2020, de 2020-2021 et de 2022-2023 - GRC

*Les dépenses annuelles pour les COAA peuvent ne pas correspondre aux résultats obtenus annuellement puisque les ententes conclues avec les COAA s’étendent sur plusieurs années et que les paiements sont versés une fois certains jalons respectés; c’est pourquoi certains paiements ne sont émis que l’année suivante.

CONSTATATION 3 : Des changements récents, comme la mise à jour des modalités, l’élaboration d’une formule de financement et la clarification des rôles et responsabilités, ont rendu le processus du PPT plus équitable et efficient. Cependant, d’autres aspects pourraient être plus efficients.

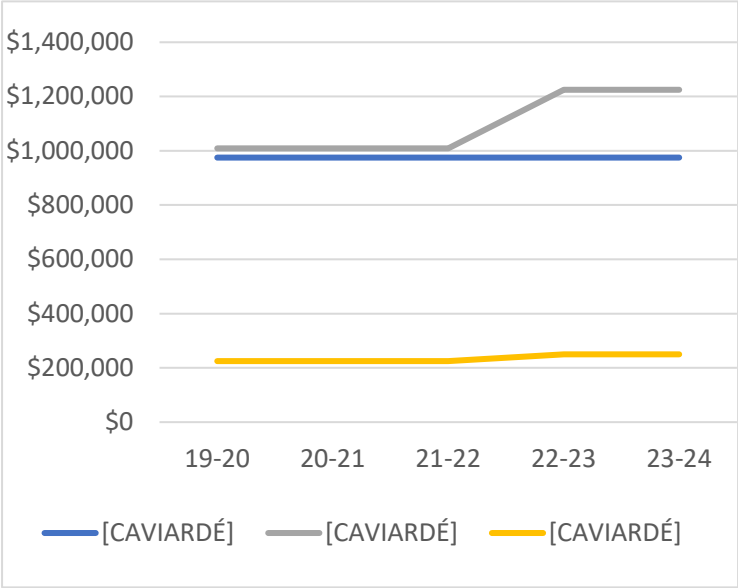
L’admissibilité au versement de contributions varie selon l’élément du PPT. Pour les provinces participantes (élément 1), il suffit de conclure un accord avec le gouvernement fédéral visant l’application au niveau provincial de la Loi. L’un des changements récents a consisté à mettre à jour le calcul du financement pour les ententes de contribution de 2022-23 à 2026-27 afin de mieux tenir compte du volume et de la complexité des travaux réalisés.

Les paiements sont versés aux provinces à un taux annuel fixe en fonction du traitement nominal (moyenne entre les salaires les plus bas et les plus élevés des différentes provinces) et du fonctionnement et de l’entretien; des augmentations sont prévues pour couvrir les déficits salariaux potentiels au cours de la période de l’entente.

Comme le montre le tableau 5, au cours des exercices 2019-2020 et 2021-2022, les dépenses des provinces participantes étaient relativement stables à environ 8 millions de dollars. En 2022-2023, les dépenses ont diminué pour avoisiner les 2,2 millions de dollars. [CAVIARDÉ]

À la suite de la reconfiguration de la formule de financement, certaines provinces ont constaté une hausse du financement depuis 2022-2023.

Figure 2 : [CAVIARDÉ]



[CAVIARDÉ]

Toutes les personnes interrogées ont affirmé que les fonds alloués étaient suffisants; certains ont qualifié de claire et cohérente la formule utilisée pour calculer le montant à verser à chaque province.

Cependant, tout en relevant les difficultés éprouvées dans l’élaboration d’une formule qui permet de calculer exactement les ressources nécessaires aux enquêtes plus complexes, une province a suggéré que le PCAF réévalue les affectations de fonds vers le milieu de la période d’entente afin de tenir compte de la hausse des coûts ou des changements à la prestation de service.

Tableau 5 : Financement et dépenses au titre du PPT (provinces participantes)

Exercice financier	Financement prévu	Dépenses réelles
2019-2020	14 230 000 \$	8 323 260 \$
2020-2021	14 230 000 \$	8 190 541 \$
2021-2022	14 230 000 \$	8 358 999 \$
2022-2023	14 230 000 \$	2 212 152 \$
2023-2024	14 230 000 \$	60 445 964 \$

[CAVIARDÉ]

CONSTATATION 3 (suite)

Les autres modifications apportées aux modalités ont consisté à moderniser le langage et à s’assurer qu’elles sont conformes aux changements apportés à la politique sur les paiements de transfert.

L’équipe d’évaluation a déterminé que les modifications apportées aux modalités du Programme de financement des armes à feu pour les provinces participantes étaient conformes à la Politique sur les paiements de transfert. Les personnes interrogées ont signalé que des changements ont été apportés au langage employé et que des experts en la matière et des représentants des Services juridiques et du Secrétariat du Conseil du Trésor ont participé à la mise à jour.

La mise à jour des modalités a également permis de clarifier les rôles et les responsabilités des CAF provinciaux et du gouvernement du Canada. Ces rôles et responsabilités sont présentés dans des matrices au sein du modèle de prestation de services (MPS).

Figure 4 : Exemple de matrice des rôles et des responsabilités dans le MPS

	CAF	Canada
Réception de la demande, demande d’information supplémentaire et entrée de données		X
Examen de l’admissibilité du détenteur de permis et entrée des résultats	X	
Examen de l’admissibilité de l’arme à feu		X
Délivrance de certificat d’enregistrement ou refus de le délivrer		X
Révocation du certificat d’enregistrement		X

Elles ont aussi signalé que les rôles et les responsabilités de la GRC et des bénéficiaires sont clairement définis, puisque pour les plus récentes ententes de contribution, les rôles et les responsabilités des parties concernées sont clairement établies dans le modèle de prestation de services.

Les CAF qui ont répondu au questionnaire étaient d’avis que les rôles et les responsabilités de la GRC et des CAF provinciaux étaient clairement définis.

Une autre modification apportée au PPT depuis la dernière évaluation a été la création d’une trousse complète à l’intention de chaque province participante. Les trousseaux sont élaborés tous les trimestres et comprennent une note adressée au directeur général du PCAF demandant l’autorisation de paiement, une demande d’engagement de fonds, une facture, une ventilation des demandes de paiement et un tableau des activités. Ces trousseaux garantissent que tous les renseignements nécessaires sont fournis et améliorent l’obligation de rendre compte et la transparence concernant les paiements.

Plusieurs mesures d’efficacité ont été suggérées pour améliorer le programme :

- Poursuivre l’amélioration du processus de gestion de l’information et abandonner le papier comme outil de collecte de données. Dans le cadre de son plan de modernisation, le PCAF a mis en place sa Solution de services numériques (SSN). L’équipe de la SSN met à jour les systèmes de gestion de données du PCAF, y compris la gestion des activités des CAF et le Système canadien d’information relatif aux armes à feu, ce qui contribuera à améliorer l’efficacité et l’efficacité de la gestion du PPT.
- Améliorer les processus financiers. Encourager l’utilisation du dépôt direct par les provinces participantes améliorerait le traitement financier en rendant les paiements plus efficaces. La simplification de l’autorisation des acquisitions en vue de réserver des fonds pourrait réduire les délais.
- Améliorer le processus de paiements rétroactifs. Lorsque les provinces choisissent d’adhérer au PPT, elles commencent à appliquer la Loi, mais ne reçoivent leur paiement qu’après la signature de leur entente de contribution. Les paiements rétroactifs sont requis lorsqu’une province participante a signé son entente de contribution et après l’application de la Loi pendant une année ou plus. La procédure pour les paiements rétroactifs est longue et comprend la création d’un dossier de paiement rétroactif pour s’assurer que l’argent est transféré à l’exercice suivant et la soumission d’une présentation au CT pour approbation. Pour remédier aux importantes inefficacités inhérentes à ce processus, un mécanisme pourrait être ajouté aux modalités afin de permettre des paiements rétroactifs sans qu’il soit nécessaire de soumettre une présentation au CT.

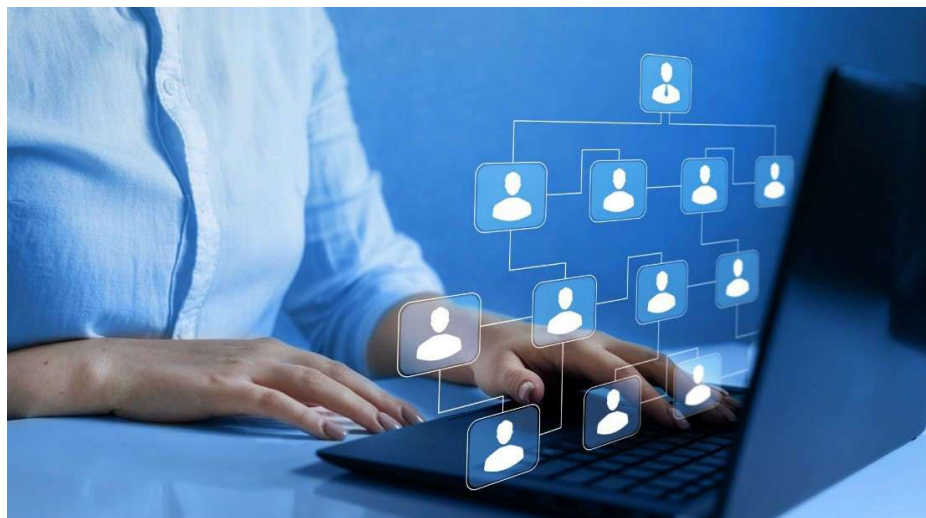
CONCLUSIONS

- Grâce au Programme de financement des armes à feu, les provinces participantes sont en mesure d'appliquer efficacement la *Loi sur les armes à feu* sur leur territoire.
- Le programme de contributions aux COAA est sous-utilisé et encore négligé. Le nombre d'ententes conclues avec les COAA a baissé ces dernières années.
- Les changements récents aux modalités des ententes du PPT ont rendu le processus plus équitable et efficient.
- Certaines inefficiences persistent et se rapportent principalement au traitement des paiements.



Recommandations

1. Examiner les façons de mieux utiliser les contributions aux COAA grâce à une promotion et à une évaluation accrue de la façon dont le programme pourrait être mieux exploité dans d'autres stratégies du PCAF de la GRC concernant les collectivités du Nord.
2. Envisager des options qui permettraient d'améliorer davantage l'efficacité des processus financiers du PPT.



Réponse de la direction

Le Programme canadien des armes à feu (PCAF) accueille favorablement le rapport d'évaluation et approuve les deux recommandations qui, une fois mises en œuvre, soutiendront le programme de contributions aux communautés et organisations autochtones ou autres (COAA) et la mise en œuvre du Programme de paiements de transfert (PPT) pour les provinces participantes.

Plan d'action

Recommandation	Responsable/ Secteur de responsabilité	Mesure prévue	Date d'agenda
Examiner les façons de mieux utiliser les contributions aux COAA grâce à une promotion et à une évaluation accrues de la façon dont le programme pourrait être mieux exploité dans d'autres stratégies du PCAF de la GRC concernant les collectivités du Nord.	DG, PCAF	En s'appuyant sur le récent examen par le PCAF des services nordiques et en collaboration avec les gouvernements territoriaux et les contrôleurs des armes à feu, le PCAF étudiera les possibilités de mieux promouvoir les COAA et d'utiliser les fonds qui leur sont destinés. Cet objectif sera atteint par l'intensification des contacts avec les partenaires, les communautés et les organisations autochtones. Principaux extraits : - Élaborer une stratégie de communication; - Distribuer du matériel de communication amélioré, y compris du contenu web.	Septembre 2025
Envisager des options qui permettraient d'améliorer davantage l'efficacité des processus financiers du PPT.	DG, PCAF	Le PCAF travaillera avec la Gestion des finances de la GRC afin d'étudier des options d'améliorer davantage l'efficacité des processus financiers du PPT. Principaux extraits : - Encourager les bénéficiaires à mettre en place le dépôt direct; - Examiner et mettre à jour le processus d'acquisition afin d'éliminer les étapes non essentielles.	Mars 2025